

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

92

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 6 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un
Le six du mois de mai à dix-huit heures trente

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le trente avril deux mille vingt et un, s'est réuni Salle le Météore - 27 route de Frangy - MEYTHET en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

12 MAI 2021

Déposée en
Préfecture le

11 MAI 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Bénédicte SERRATE, Thomas TERRIER, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Isabelle BASTID à Henri CHAUMONTET, Marie BERTRAND à Charlotte JULIEN, Corinne BOULAND à Tony PESSEY, Fabienne GREBERT à Chantale FARMER, Pierre-Louis MASSEIN à Viviane MARLE, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Yannis SAUTY à Fabien GERY, Nora SEGAUD-LABIDI à Benjamin MARIAS, Guillaume TATU à Marion LAFARIE, Jean-Louis TOÉ à Odile CERIATI-MAURIS

Etaient excusés

David DUBOSSON, Antoine de MENTHON, Philippe MONMONT

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

CONVENTION CADRE GRAND ANNECY / SAFER

Fabienne DULIEGE, rapporteur

Le contexte

Le Grand Annecy a défini une politique agricole ambitieuse dont les objectifs sont les suivants :

- maintien d'une agriculture dynamique qui exporte, entretient les paysages et rémunère ses acteurs ;
- préservation du foncier agricole ;
- développement d'une production pour le consommateur local ;
- adaptation au changement climatique et intégration des enjeux environnementaux (*séquestration carbone, partage de l'eau...*) ;
- développement d'une alimentation saine et locale et des circuits de proximité, via la construction d'un plan alimentaire territorial ;
- adaptation aux changements climatiques (notamment la question et l'usage de l'eau) et intégration des exigences environnementales pour le maintien de la biodiversité ;
- cohabitation des différents usages de l'espace, outil de production de l'agriculture.

Pour mettre en œuvre cette politique, la préservation du foncier est centrale. Sans foncier, il n'est pas possible de développer une agriculture dynamique et nourricière. Or, le foncier agricole, de plus en plus contraint par l'urbanisation, est entièrement exploité. Sa rareté peut provoquer des concurrences entre productions qu'il ne faut pas exacerber.

Sur ce sujet complexe, il est nécessaire que le Grand Annecy travaille avec les communes qui le souhaitent pour mieux connaître les mutations et mieux maîtriser le foncier.

La convention cadre proposée avec la SAFER donnera au Grand Annecy l'accès à :

1- Veille foncière active

- Demander l'accès au portail cartographique Vigifoncier. Cet outil permet de connaître au plus vite les projets de vente de biens sur le territoire et de disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières locales. Le coût d'accès à cet outil est de 3 400 € HT/an d'abonnement (100 € HT/ commune/an, pour 34 communes) et 400 € HT payables uniquement la première année pour la mise en service et la formation à l'outil Vigifoncier.
- Un bilan annuel de veille foncière pourra être réalisé.

2- Outils de la SAFER en termes d'action foncière

La SAFER dispose d'outils pour développer une action foncière qui pourraient être sollicités par le Grand Annecy, par exemple :

- Acquisition à l'amiable : la SAFER peut apporter conseil et expertise à la collectivité pour des acquisitions à l'amiable. Son réseau lui permet aussi d'avoir connaissance des potentialités.
- Portage foncier.
- Droit de préemption pour une destination agricole ou environnementale exclusivement et au prix notifié. Aux termes de la Loi (article L 143 du code rural et de la pêche maritime), la SAFER dispose d'un droit de préemption en cas d'aliénation à titre onéreux de fond agricole ou de terrain à vocation agricole (y compris des terrains dont l'usage agricole a été temporairement perdu).

Elle peut mobiliser ce droit de préemption à la demande du Grand Anancy, en conformité avec la législation existante et dans le respect de ses propres règles de fonctionnement.

3- Réunions d'information

Dans le cadre de ses procédures d'attribution de propriété, la SAFER peut être amenée à informer les acteurs locaux des dossiers qu'elle traite, pour présenter les projets de vente et les candidatures aux acteurs locaux, préalablement à l'étude des dossiers en Comité technique départemental.

La présente convention prévoit qu'un élu désigné par le Grand Anancy soit invité aux réunions d'information que la SAFER pourrait organiser localement.

4- Accompagnement à la conduite de projets fonciers

- Négociation pour le compte de la collectivité : dans le cadre d'un projet, pour obtenir la maîtrise foncière d'un périmètre donné, la SAFER peut négocier directement au profit du Grand Anancy. La SAFER intervient alors en qualité de négociateur et procède alors au recueil des engagements des propriétaires sous différentes formes.
- Conduite de procédures pour le compte de la collectivité : la réalisation d'un projet d'ensemble peut nécessiter la conduite de procédures spécifiques. La SAFER peut assister le Grand Anancy dans la mise en œuvre de ces procédures : déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation ou l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire

5- Travailler avec la SAFER sur le patrimoine foncier de la collectivité

La SAFER Auvergne-Rhône-Alpes peut conduire une mission d'état des lieux et de propositions en matière de stratégie patrimoniale, de tout ou partie des parcelles non bâties à vocation agricole, forestière ou naturelle appartenant au Grand Anancy, pour en améliorer la gestion patrimoniale.

Une lettre de mission sera annexée à la convention pour chaque mission que le Grand Anancy souhaiterait confier à la SAFER.

Vu le projet de convention cadre annexé à la présente,

Vu la lettre de mission pour l'accès au géoportail Vigifoncier annexé à la présente,

Considérant le souhait du Grand Anancy de pérenniser et de développer l'agriculture et les circuits de proximité pour améliorer son autonomie alimentaire sur son territoire,

Considérant la volonté de préserver le foncier agricole,

Considérant l'expertise et les missions de la SAFER dans ce domaine,

LE CONSEIL DECIDE :

- de valider la proposition de convention cadre et le partenariat avec la SAFER ;
- de valider la proposition de lettre de mission pour l'accès au géoportail vigifoncier ;
- de désigner Mme Fabienne DULIEGE comme élue pouvant être invitée aux réunions d'information que la SAFER organise localement ;
- d'inscrire au budget les sommes nécessaires ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Voix POUR : 78

Voix CONTRE : 4 (Catherine BOUVIER, Christiane LAYDEVANT, Michel MUGNIER-POLLET, Gérard PASTOR)

ABSTENTION(S) : 10 (Isabelle BASTID, Corinne BOULAND, Henri CHAUMONTET, Isabelle DIJEAU, Elisabeth EMONET, Jean-François GIMBERT, Elisabeth LASSALLE, Raymond PELLICIER, Tony PESSEY, Jean-Luc RIGAUT)

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.